

COMPTE RENDU DE CONSULTATION ÉCRITE

Cette consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)

TENUE DU 18 MARS 2021 AU 1^{ER} AVRIL 2021

CONCERNANT

LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME :

n° PP-2021-03, intitulé :

*Amendement au règlement n° 1301-2020 relatif à la construction afin de modifier
les articles 2.2.3, 2.4.3 et 2.4.7*

Résultat

La Municipalité n'a reçu aucun commentaire n'y question relative au projet de règlement.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 6 avril 2021



France Charlebois
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe